



Interpellation

Des mesures urgentes pour lutter contre le franc fort et ne pas défavoriser les entreprises vaudoises et nationales dans les attributions des marchés publics

Développement

La décision de la Banque Nationale Suisse de ne plus soutenir le taux plancher de 1.20 CHF contre un Euro a des conséquences graves immédiates pour de nombreuses entreprises vaudoises et nationales, des conséquences qui pèsent lourd sur le chiffre d'affaires et la rentabilité des PME. Du jour au lendemain, avec la parité entre Franc suisse et Euro, les entreprises de services et de fourniture suisses qui travaillent tant sur le marché national que sur celui européen se sont retrouvées pénalisées 4 fois:

- une première fois parce que, sur les contrats déjà signés en Euro, l'entreprise perd d'emblée 20%: des projets rentables deviennent immédiatement déficitaires;
- une deuxième fois parce que, avec des coûts de 20% plus élevés, les entreprises suisses ne sont plus concurrentielles sur le marché européen et perdent une part de marché non négligeable;
- une troisième fois parce que leurs éventuelles réserves cash en Euro perdent elles aussi 20% par rapport au Franc suisse;
- et enfin une quatrième fois parce que la concurrence européenne devient féroce et avantageuse sur le marché suisse: qui va faire imprimer ses nouvelles brochures chez son imprimeur de confiance si outre frontière il peut bénéficier de prix largement plus attractifs ?

Pour assurer leur survie et rester compétitives, les entreprises devront réagir immédiatement: certaines délocaliseront une partie de leurs services, d'autres chercheront à réduire leurs coûts et agiront sur les frais et les salaires, d'autres encore réduiront leur personnel et l'ampleur de leur marché. Certainement le bénéfice s'en ressentira largement, et en conséquence les recettes fiscales de l'État.

Les entreprises ne resteront pas les bras croisés, mais elles ne pourront pas supporter seules les conséquences de la décision de la BNS. L'État doit les aider et peut le faire notamment dans le domaine des marchés publics. Il peut par exemple introduire des mesures urgentes visant à privilégier la consultation d'entreprises locales ou nationales dans le cas de procédures de gré à gré ou d'appels d'offres sur invitation; il peut limiter la pondération du critère financier et favoriser l'expérience et les références locales ou nationales tout en attribuant le marché à un prix juste; il peut soutenir des appels d'offres divisés en lots, ce qui favorise les PME nationales, plutôt qu'organisés en un seul grand lot, très attractif pour des entreprises étrangères.

Texte

Dans ce contexte très difficile pour les PME vaudoises et nationales, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes:

- Le Conseil d'État prévoit-il de prendre des mesures particulières pour faire face à la subite réévaluation du Franc suisse ?
- En particulier, le Conseil d'État envisage-t-il de prendre des mesures urgentes concrètes afin que les entreprises locales et nationales ne soient pas défavorisées par le renforcement du Franc suisse dans les marchés publics cantonaux, par rapport aux entreprises européennes ?

Écublens, le 20 janvier 2015

Michele Mossi

SOUSCRIPTION DEVELOPPEMENT